



ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN00520180502709

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont annulées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations annulées

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le Préfet du département des Hautes-Alpes

Transmis

Au représentant de l'état

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à GAP le 2 mai 2018

Monsieur Jean-Marie BERNARD
Le Président

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V00517125762001	Rédacteur	Référent procédures marchés publics et logiciel marchés Plus de détail	Le grade ne convient pas	Temps complet	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES ALPES 05000 Gap	20/01/2018	00520171213700
V00517126984001	Technicien	TECHNICIEN(E) DE PROJETS GEMAPI-RIVIERES Plus de détail	La date de recrutement a changé	Temps complet	CC GUILLESTROIS ET QUEYRAS 05600 Guillestre	12/02/2018	00520171213700